



# Webinaire adhérent Filière ASL

09/11/2023

# La filière du sport et du cycle



**UNION SPORT & CYCLE**

UNION DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE DU SPORT, DES LOISIRS, DU CYCLE ET DE LA MOBILITÉ ACTIVE



Gouvernement de l'Islande Française d'Alsace de l'Alsace



Evolution de l'actionnariat



+ Création d'un Conseil Stratégique ASL



**Synergies** multi-filières, notamment sur Mobilités douces et plus largement Sport et Loisirs / + de 150 adhérents filière EEE liés au secteur sports et loisirs.

**EcoLogic**



# Points clés de la filière

**Adhésion** : 945 adhérents, recherche active des contributeurs. Phase de courrier recommandé et signalement aux autorités. Suivi hebdomadaire des adhésions [sur notre site](#) . étude de marché pour affiner la connaissance du marché sur la catégorie 2 en cours de finalisation; ouverture de la **campagne déclarative** du S2 2023 en janvier 2024

**Réparation** = labélisation des réparateurs pour la CAT 2. Fonds toujours en stand by par les pouvoirs publics pour la CAT 1. Réattribution d'une partie des montants du fonds sur la filière VAE

**Emploi** : 383 ESS référencées à date; **60 t réemployées en 2022 et 758 t en 2023**; expérimentation en cours de prélèvement sur les sites de regroupement.

**Collecte** : réseau de 920 magasins et 1200 déchèteries à date. **230 t collectées en 2022 & 2373 t en 2023**. Opération collecte fin de saison Montagne en mars/avril 2023. Préparation à l'opération de collecte fin de saison Mer. Collecte des cartouches de chasse.

**Traitement** : 6 sous-flux de traitement. Liste de nos opérateurs sélectionnés [sur notre site](#) ; préparation caractérisation du sous-flux ASL plastiques; préparation déploiement DROM-COM

**R&D** : Plan de Prévention et d'Eco Conception (PPE) en cours; affichage de la recyclabilité : obligation pour certains metteurs en marché pour janvier 2024 ; [Outil de calcul disponible ici](#) , lancement du prochain appel à projet R&D début 2024, lancement étude gisement; études indicateurs réparation, expérimentation préparation à la réutilisation, caractérisation, étude comportementale de collecte

**Communication** : approche directe des metteurs en marché & partenaires de collecte (salons professionnels, [Ecosport tour](#), phoning, mailing, soutien des organisations professionnelles), [signalétique et outils](#) pour les points de collecte, Infotri validée par les PP en avril 2023; Collecte de fin de saison : kit de comm/page web... [A VENIR](#) : film sur le devenir des ASL Montagne ; Création de visuels en cours pour plusieurs box et meubles



# Focus sur les metteurs en marché récalcitrants

700 entreprises en cours d'adhésion dont :

- 59 lettres recommandées avec accusé de réception stipulant la non-conformité
- 23 en cours de signalement aux pouvoirs publics

## Les Sanctions prévues par la LOI :

- Absence de déclaration : Amendes de 1500 à 7500 € par produit
- Défaut de mentions obligatoires comme l'identifiant unique : amendes allant jusqu'à 30 000€
- Rétroactivité de l'éco contribution au 1<sup>er</sup> février 2022



# La filière ASL en images



Affiche Label BonusRépar



Préparation collecte fin de saison montagne



Réemploi ESS

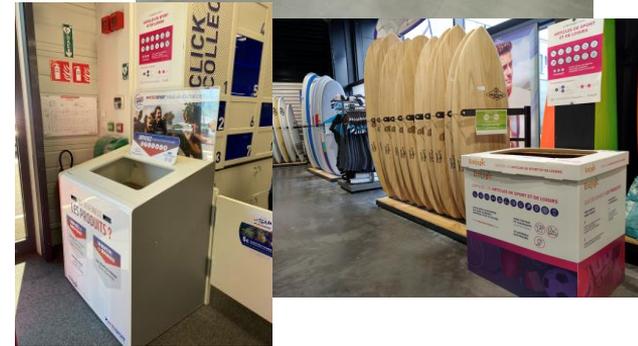
Espace collecte & 2<sup>nd</sup>e vie en magasin



Zone ASL déchèterie



Annonce presse & articles Information producteurs et distributeurs



# La filière ASL en images

Collecte fin de saison Montagne

Zone ASL déchèterie



Réemploi en ESS



Congrès des matériaux polymères



Collecte fin de saison Montagne

**Ecologic**

## RAPPORTEZ VOS MATÉRIELS DE SKI USAGÉS

SKI, BÂTON, CHAUSSURE, CASQUE, MASQUE, BÂTONNETTE, LIAISE, SKIS DE FOND, SNOWBOARD, PATINS À GLACE

Vous pouvez aussi déposer vos autres articles de sport, sauf les tentes.

**RENDEZ-VOUS POUR LA COLLECTE**  
ENSEMBLE, PROTÉGEONS LA MONTAGNE

Date : \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_

QUE DEVIENDRONT VOS MATÉRIELS ?



Entièrement financé par les éco contributions

# Dispositif de collecte des ASL

## Liste des points de collecte



Déchèteries 1280 à date



Acteurs de l'Economie Social & Solidaire (ESS) 383 points



Distributeurs 920 points



Lieux de pratique, club 50 points

Faites enlever vos ASL par Ecologic gratuitement en contactant [pvillard@ecologic-france.com](mailto:pvillard@ecologic-france.com)

Ecologic



## Après la collecte



Réemploi par les acteurs de l'ESS ( exemple : zone réemploi en déchèterie)



Centre de tri



Centres de traitement



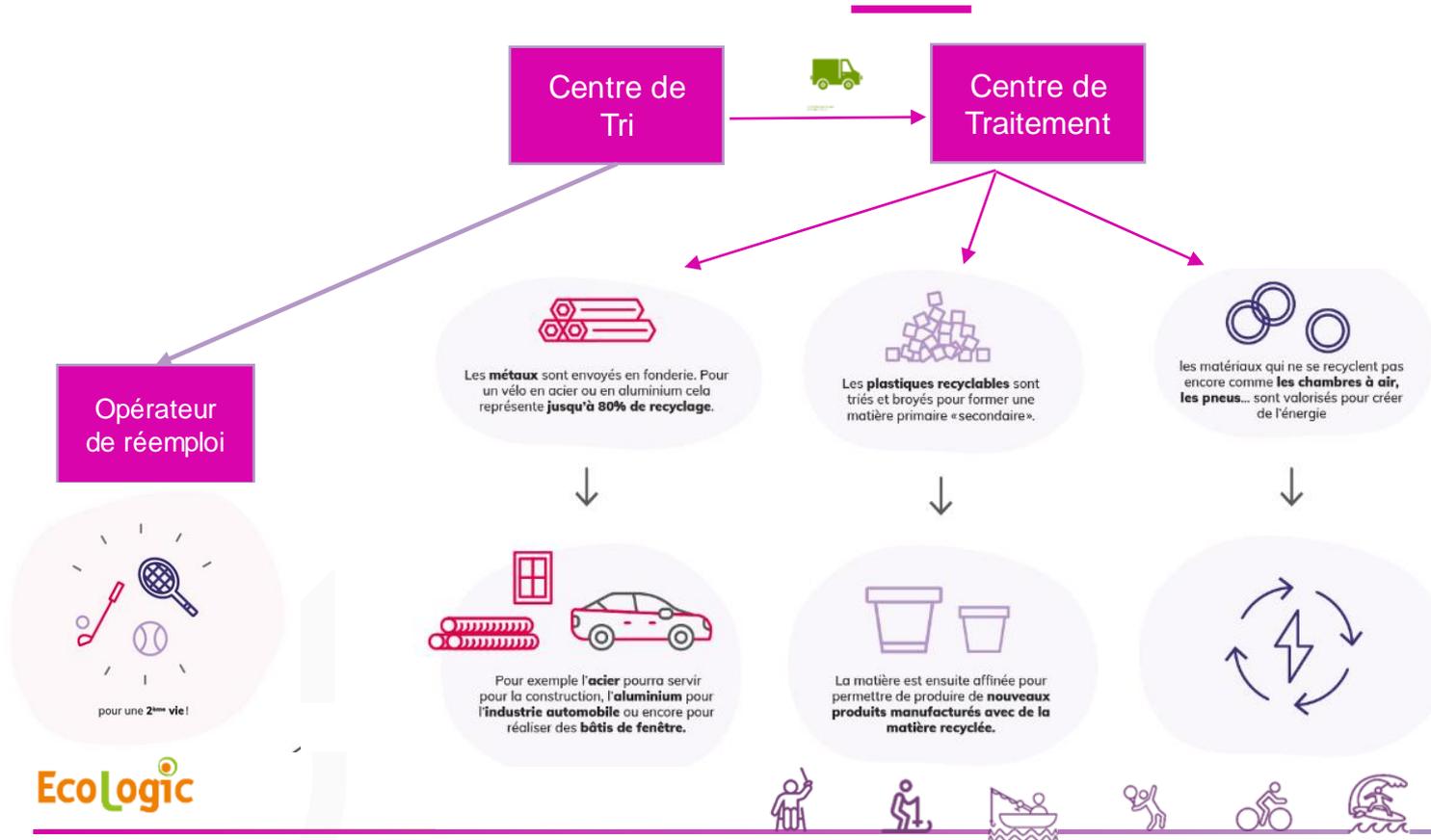
### 6 sous flux pour les ASL

Cycles  
Métaux Ferreux  
Métaux Non Ferreux  
Plastiques  
Autres ASL (caoutchouc...)  
Douilles usagées

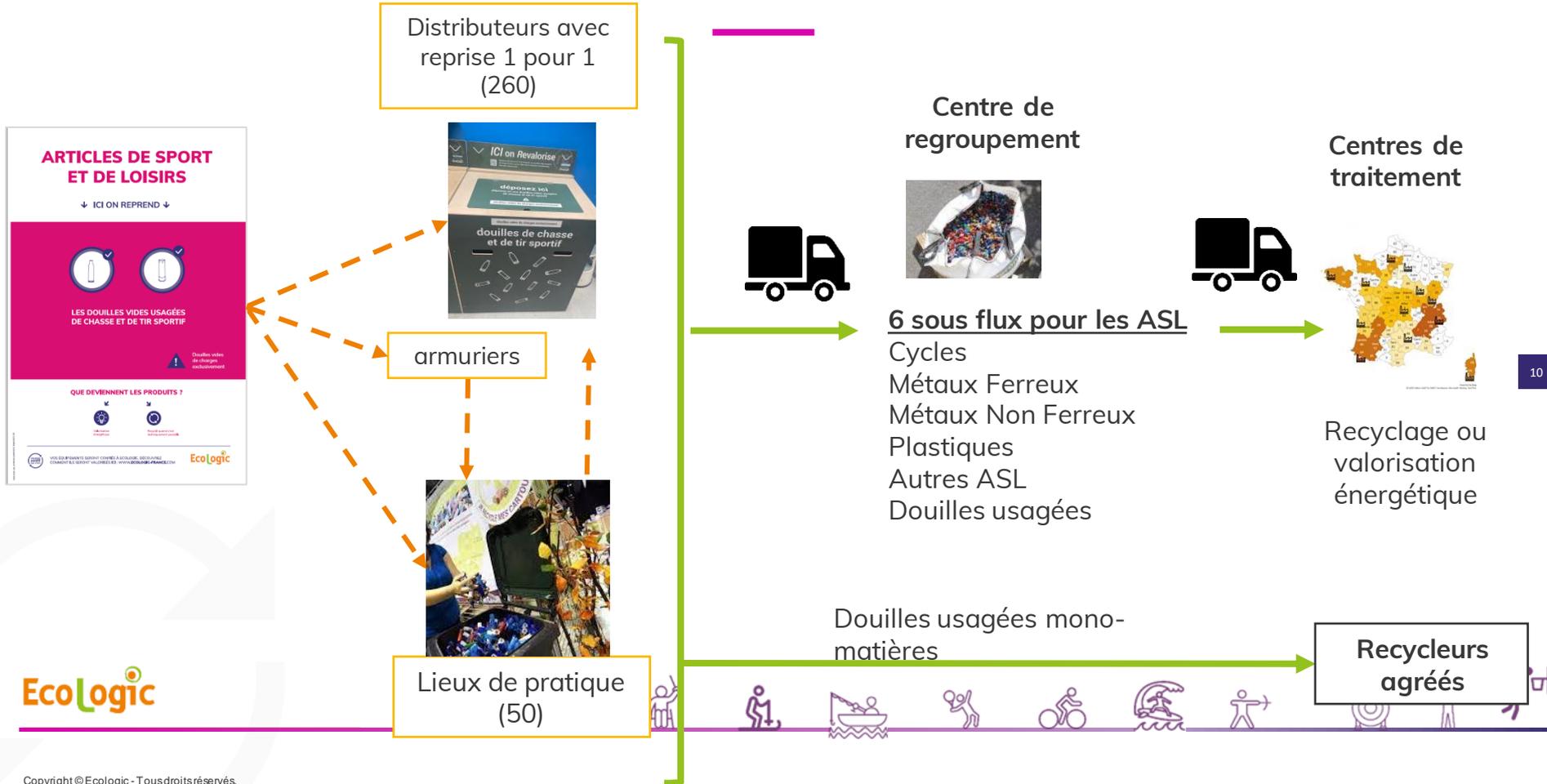
Recyclage ou valorisation énergétique



# Que deviennent les ASL ?



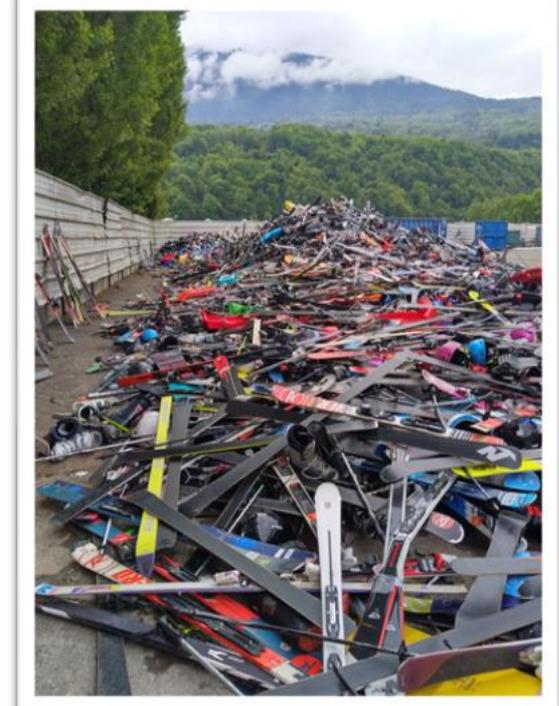
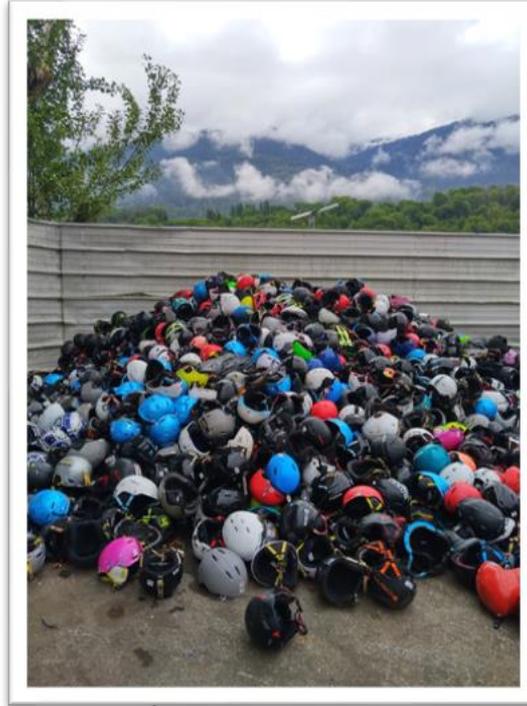
# Dispositif de collecte douilles usagées de chasse et de tir sportif



## Collectes événementielles : collecte fin de saison montagne

200 T d'ASL collectés

Mobilisez-vous pour  
l'édition 2024 !

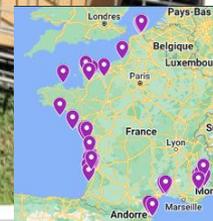
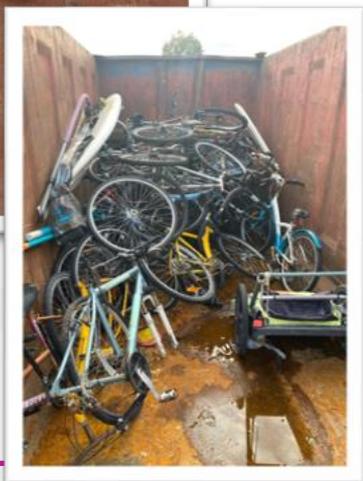


Ecologic



[Toutes les infos sur la collecte fin de saison mer](#)

## Collectes évenementielles : collecte fin de saison mer



Cartographie des 40 points de collecte

Ecologic



# L'actu réglementaire de la filière

DIB - Autres ASL  
Ballons

# Le calendrier des travaux & livrables

 COSTRAT

 Livrable DGPR

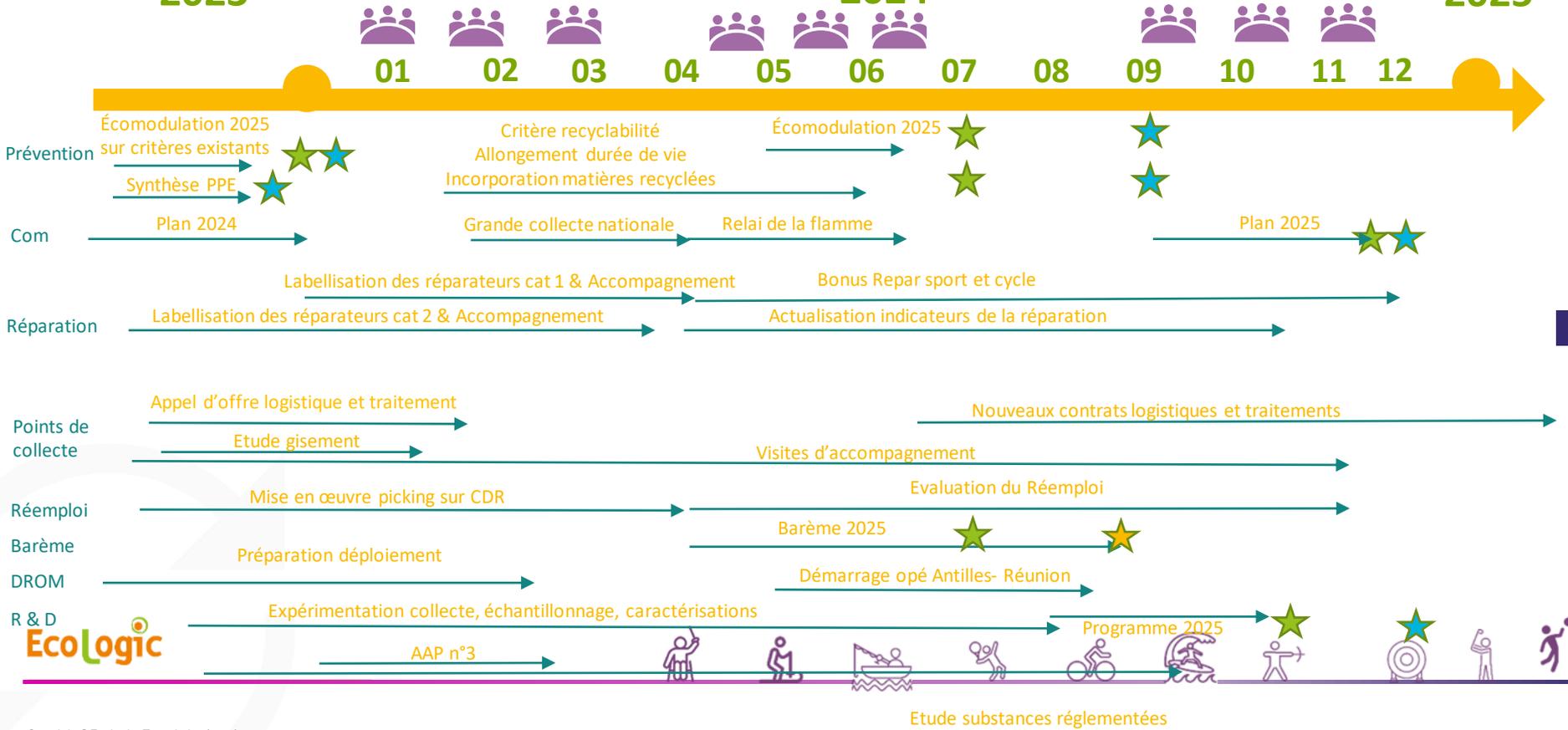
 Livrable CPP

**2025**

**2023**

**2024**

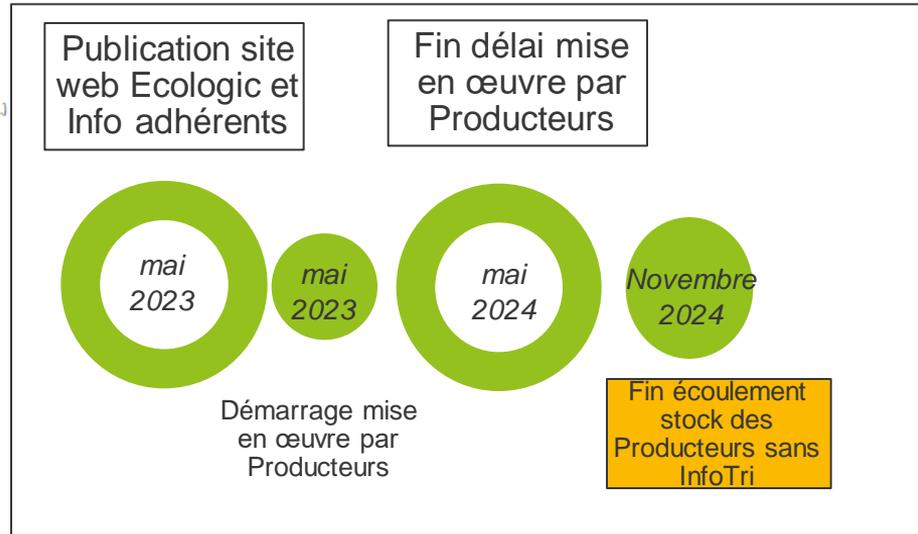
**2025**



Obligation d'affichage de l'infotri Triman sur les ASL

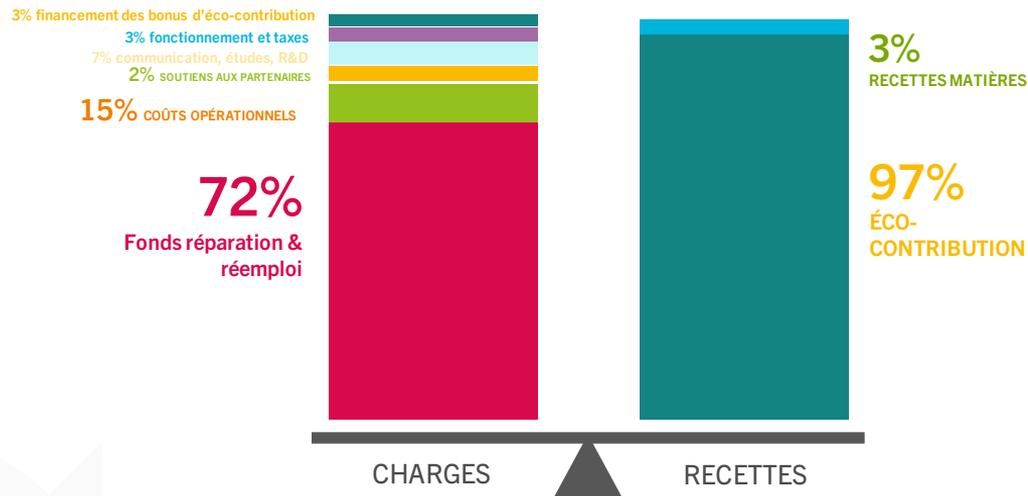
[Retrouvez toutes les informations ici](#)

Campagne de communication par les pouvoirs publics au niveau national : [lien de la campagne](#)



# L'éco-contribution ASL – catégorie 1

Pour rappel



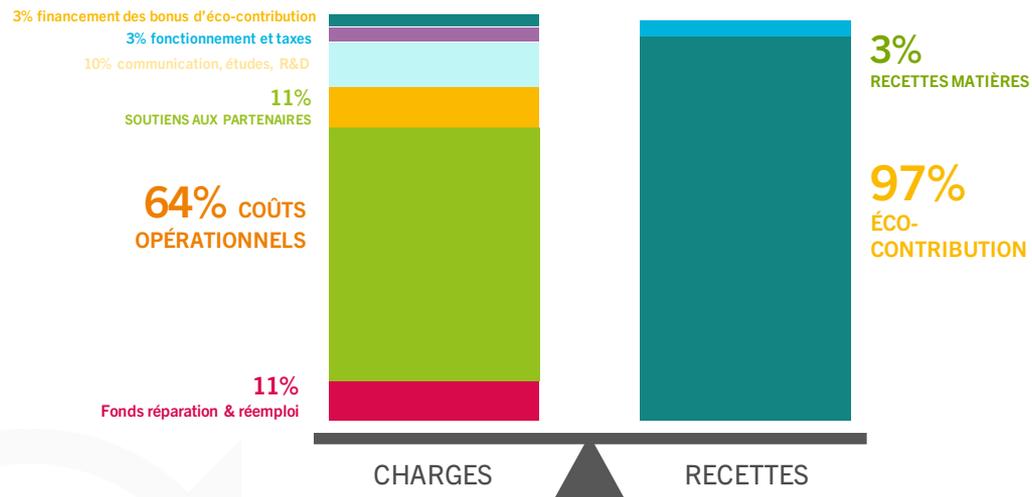
## L'ÉCO-CONTRIBUTION DÉPEND :

- de l'éco-organisme
- du type de produit
- de l'éco-conception
- des quantités mises en marché
- du taux de retour
- des coûts opérationnels et des prix matières
- des montants des fonds
- des autres montants imposés dans le Cahier des charges (com, redevance Ademe...)



# L'éco-contribution ASL – catégorie 2

Pour rappel



## L'ÉCO-CONTRIBUTION DÉPEND :

- de l'éco-organisme
- du type de produit
- de l'éco-conception
- des quantités mises en marché
- du taux de retour
- des coûts opérationnels et des prix matières
- des montants des fonds
- des autres montants imposés dans le Cahier des charges (com, redevance Ademe...)





La gouvernance de la filière ASL a validé les barèmes 2024. voici ce qui va changer à partir de 2024 :

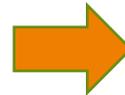
→ **CAT 1 Cycles & mobilité** : Les barèmes 2024 vont demeurer inchangés par rapport au barème 2023. Répartition d'une partie des coûts du fonds réparation des vélos musculaire et EDP vers le fonds réparation VAE et EDPM → probable augmentation à partir de 2025

→ **CAT 2 : Autres Articles de Sport et de loisirs et de plein air**

•Objectifs de collecte 2024 = 20 000 T (vs 7000 en 2023).



•Objectifs de réemploi et de préparation à la réutilisation 2024 = 3600 T (vs 1000 T en 2023)



Afin de mener à bien ces activités opérationnelles et de les financer, les barèmes 2024 vont augmenter de 45% par rapport à 2023

à l'exception des cas suivants :

- Blocs & Prises d'escalades > 5 kg
- Palets bretons et jeux d'extérieurs en bois (pour tout article qui contient plus de 70% de bois)
- Matériel d'équitation en cuir
- Les cartouches de chasse et tir sportif



# Plan de Prévention et d'Eco conception

- **Obligation de la loi AGEC\***
- **TOUS** les metteurs en marché (importateur, distributeur, fabricants...) sont concernés
- Retrouvez informations, **trame et guide** sur <https://www.ecologic-france.com/ecologic/ppe.html>

## L'essentiel, en 5 points

1. Le PPE énonce les actions et objectifs visés pour réduire l'usage des ressources non renouvelables, favoriser l'usage de matières recyclées, et développer la recyclabilité des nouveaux produits
2. **Révisé au maximum tous les 5 ans**, en incluant un bilan du plan précédent
3. **Garantie de confidentialité** de toutes les données du PPE
4. A rédiger **de préférence avec la trame** de PPE fournie par Ecologic
5. **A transmettre avant le 31/09/23** à Ecologic, qui doit en publier une synthèse anonymisée avant le 31/12/23

**⚠ Attention :** Conformément à l'article L.541-9-5 du Code de l'environnement, les metteurs en marché qui ne seront pas en conformité avec leurs obligations légales encourent une sanction administrative.



# Affichage environnemental sur la recyclabilité

- **Obligation de la loi AGECE\***
- **SEUL** les metteurs en marché avec un CA > 20 M € et des MSM >10 000 unités /an sont concernés
- Retrouvez informations, **trame et guide** sur [notre site internet](#)

## L'essentiel

1. La recyclabilité s'entend comme la capacité technique à être recyclé. Le décret d'application de la loi a défini 5 critères pour caractériser la recyclabilité d'un produit ainsi que des QCE (Qualités et Caractéristiques Environnementales) : **voir ci-après l'extrait du décret n°2022-748 ou [consulter le décret ici](#)**

2. Ce que vous devez afficher sur l'étiquette ou la fiche produit dépend donc de ces 5 critères. Les mentions à afficher sont les suivantes :

1. soit aucune mention, si le produit ne répond pas à au moins un des 5 critères de recyclabilité
2. soit mention "produit majoritairement recyclable", si le produit est recyclable à plus de 50%
3. soit mention "produit entièrement recyclable", si le produit est recyclable à plus de 95%

**⚠ Attention :** Conformément à l'article L.541-9-5 du Code de l'environnement, les metteurs en marché qui ne seront pas en conformité avec leurs obligations légales encourent une sanction administrative.





# Construire une filière Circulaire : Opportunités

## Fonds réemploi

### Pour les donateurs

- Cartographie des acteurs locaux du réemploi
- Procédure simple et intuitive
- Collecte gratuite
- Choix du bénéficiaire
- Certificats de cession
- Traçabilité
- Outils d'analyse

Lancement de notre plateforme destiné à développer le réemploi sur le site : <https://www.e-reemploi.eco/>



e-réemploi  
un service d'Ecologic

POURQUOI DONNER ? COMMENT ÇA MARCHE CONTACT in

DONATEUR BÉNÉFICIAIRE

ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS, CLUBS SPORTIFS, FÉDÉRATIONS :  
**DONNEZ À DES ACTEURS LOCAUX**

CONTACTEZ-NOUS DONNEZ

Simplicité Proximité Transport Certificats Traçabilité



## Le fonds Réparation : Label Bonus Repar



Créé par la [loi du 10 février 2020](#) relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (**AGEC**), qui vise **l'allongement de la durée d'usage des produits**.

Dans ce cadre, les éco-organismes et les systèmes individuels participent au financement des coûts de réparation en créant un fonds doté des ressources nécessaires à l'atteinte d'objectifs de réparation fixés au cahier des charges d'agrément. Ce fonds peut être mutualisé dans une filière, voire entre filières

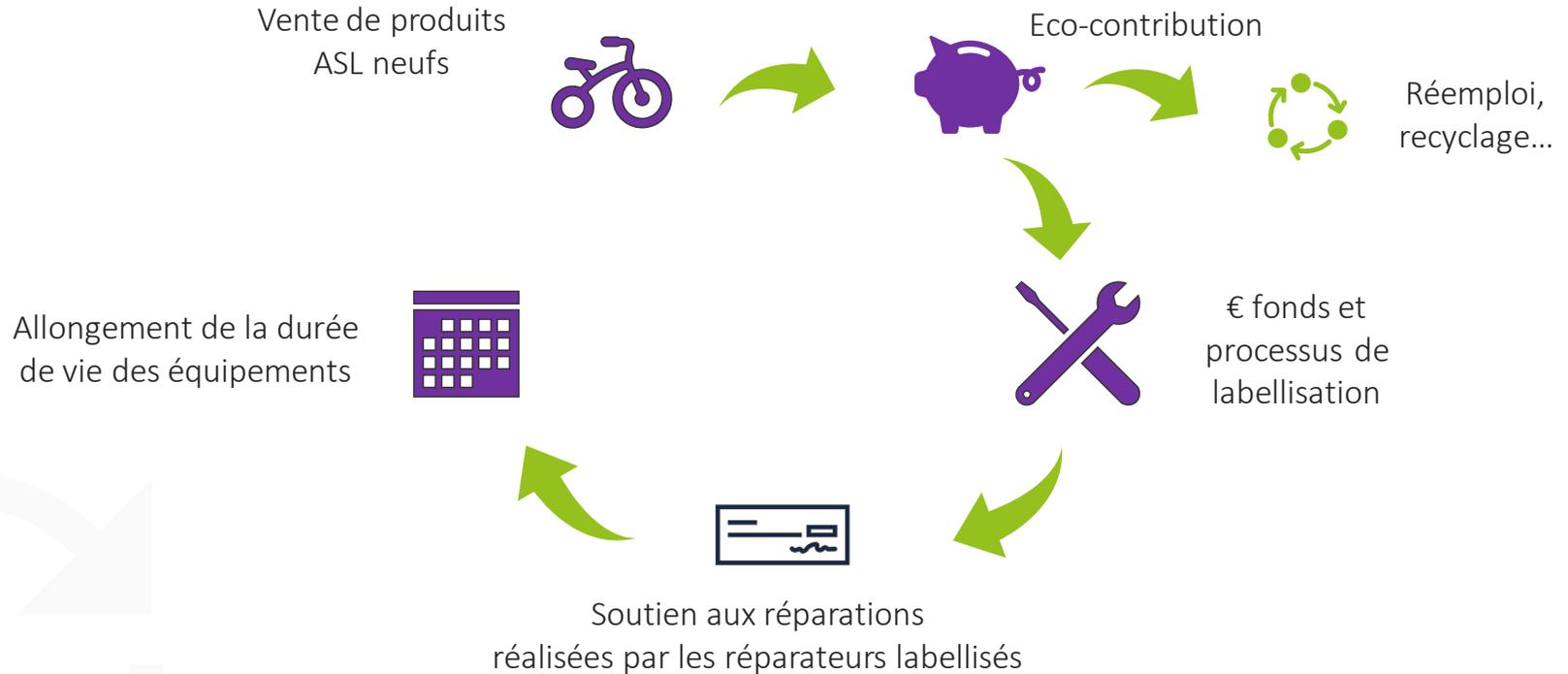
24

Montant du fonds en M€	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Cycles et équipements de déplacement personnel	5,7	11,5	17,2	22,9	28,7	34,4
Autres articles de pratique sportive et activités plein air	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
<b>Total M€</b>	<b>6,3</b>	<b>12,1</b>	<b>17,8</b>	<b>23,5</b>	<b>29,3</b>	<b>35,0</b>

Décret en cours de modification par les PP  
→ modification des montants



# Fonctionnement du fonds réparation ASL



## Critères de labellisation des réparateurs

- **Identification** établissement (existence légale)
- **Proximité** géographique (<50 km, exception pour cas particuliers)
- Exigences **environnementales** (conformité amont/aval)
- **Ancienneté** d'activité réparateur (>12 mois)
- **Qualification** (resp. atelier avec qualification reconnue) ou **expérience** (2 ans réparateurs)
- **Information** du consommateur (exigences label, montant, modalité)
- **Garantie** de la réparation (3 mois)
- **Reporting** des indicateurs de la réparation

Vous proposez des services de réparation aux consommateurs ? Labelisez votre entreprise [sur notre page internet](#)



# Modalités d'usage du fonds réparation

## Catégorie 1

- Forfait de 15€ pour les réparations > 65€ puis forfait de 30€ pour les réparations > 120 €
- **Spécificités fiche métier cycle :**
  - Formation reconnues par France compétence
  - Sensibilisation au marquage

## Catégorie 2

- Forfait de 10€ pour les réparations >40€ TTC
- **Liste de produits éligibles en 2023 : combinaisons en néoprène, stand up paddle, kayaks, chaussons d'escalade, sacs à dos, tentes, couvertures pour chevaux.**
- **Spécificités fiche métier :**
  - Formation éligible pour les ressemeleurs de chaussons d'escalade
  - Pour les autres ASL : éligibilités sur base de liste de matériel nécessaire





## Ecomodulation du barème

Conformément aux exigences de la loi AGECE, Ecologic doit proposer des primes et des pénalités basées sur des critères de performance environnementale pertinents couvrant les critères suivants :

1 **Disponibilité des pièces détachées**

• janvier 2023

2 **Incorporation de matière recyclé**

• janvier 2023

3 **Recyclabilité**

• janvier 2025

4 **Durabilité**

• Janvier 2025

→ Proposées en CPP pour avis puis au ministère

→ Lancement de la modulation en 2023 sur des produits ciblés puis extension en 2024

Participez au GT pour le critère durabilité à venir en 2024





# Ecomodulation du barème 2023

Pour rappel

## Disponibilité des pièces détachées

- ① • *Cr 1.1 : Prime pour les produits dont les pièces détachées sont disponibles au delà de 10 ans*
- ② • *Cr 1.2 : Pénalité pour les produits dont les pièces détachées sont indisponibles sous 7 jours ouvrés*

→ Si la documentation indiquant la démarche à suivre pour remplacer une pièce détachée est disponible au grand public

→ Le délai est compté comme la durée moyenne, entre la sollicitation du revendeur envers le producteur et la réception de la pièce par le revendeur

## Incorporation de matières recyclées

- ③ • *Prime de 10% pour les articles composés d'au moins 40% de matières recyclées*

→ Calcul de la part de matières recyclées sur la masse totale du produit  
→ *Matières recyclées Post Production et Post Consommation*

Evolution en 2024 (taux d'incorporation de matière recyclées différencié pour le pré conso et post conso + et intégration du cycle)

Evolution en 2025 avec des montant beaucoup plus incitatif de l'ordre de l'€ et non en % de la contribution



## Ecomodulation du barème

Pour rappel

Liste des produits éligibles

### Disponibilité des pièces détachées

- familles de produits bénéficient d'une liste de pièces détachées dans le cadre du projet de décret de la loi climat et résilience : *rameurs, elliptiques, tables de tennis de table, trottinettes, tentes de loisir* + *paddle nautique & panier de basket*

### Incorporation de matières recyclées

- Produits **outdoor /montagne** , produits du **nautisme** , gilet de sauvetage, **voile**, Ailes de kite-surfs, **tente** de loisir, **combinaison** néoprène, tapis de sol, table de tennis de table.

Vos ASL intègèrent de la matière recyclée ? merci de répondre à ce questionnaire

30



# Amplitude de la modulation

- **Principes :**
- Prime ou pénalités de 10% du montant de l'éco-contribution
- Critères cumulables pour un même produit

## Exemples de modulation sur des produits en 2023 :

	Barème 2023	critère 1 disponibilité pièces détachées > 10ans	critère 2 délai pièces détachées > 7j	critère 3 intégration matières recyclées > 40%	crit 1 + 2 + 3	crit 1+2	crit 1+3
Table ping pong	3,18 € / unité	2,86 € / unité	3,50 € / unité	2,86 € / unité	2,86 € / unité	3,18 € / unité	2,54 € / unité
Trottinette adulte	2,16 € / unité	1,94 € / unité	2,38 € / unité			2,16 € / unité	
gilets de sauvetage	0,13 € / unité			0,12 € / unité			
masque de ski	0,06 € / unité			0,05 € / unité			
paddle	1,70 € / unité	1,53 € / unité	1,87 € / unité	1,53 € / unité	1,53 € / unité	1,70 € / unité	1,36 € / unité



# Appel à projet en Recherche & Développement

- Appel à projet dans le domaine du recyclage des articles de sport et loisirs
- Objectif d'améliorer les performances environnementales de la filière
- AP ouvert aux producteurs, distributeurs, industriels, institutions académiques, fédérations professionnelles
- Soutiens financiers et matériels + accompagnement pour faire bénéficier de l'expertise Ecologic à des porteurs de projet
- Rythme des appels à projet : semestriel
- **Participez à notre prochain AAP depuis [notre page internet](#)**

## Lauréats du 1<sup>er</sup> AAP

### Revival :

visé à développer une solution de recyclage des chausses d'escalade, permettant la production de composants antialissures



### Salomon & Atomic :

visé à développer une solution pour incorporer des plastiques recyclés provenant de chaussures équivalentes dans des chaussures de ski



### Hutchinson :

visé à développer une solution de recyclage en boucle fermée pour les chambres à air de bicyclettes



### Artengo (Decathlon)

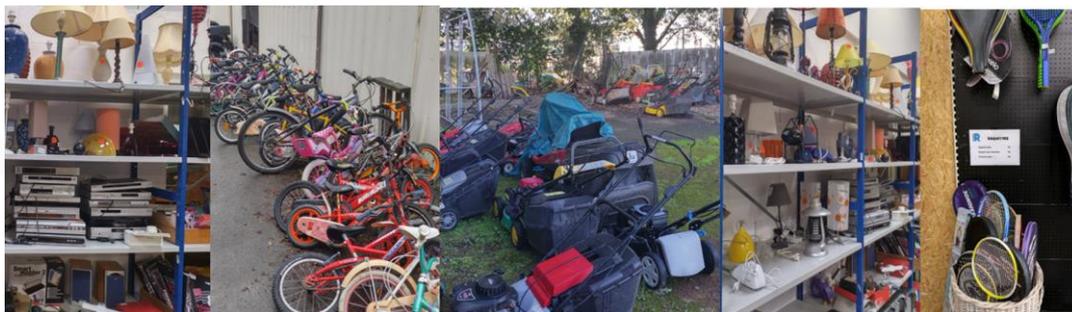
visé à développer des solutions pour incorporer des élastomères provenant de balles de tennis démontées dans des produits éco-conçus



# Appel à Projet Réemploi pour les ESS

## Calendrier prévisionnel

10 juillet 2023	24 août 2023	29 septembre 2023	Septembre-décembre 2023	Décembre 2023
Ouverture du dépôt des dossiers	Webinaire de présentation de l'AAP (Appel à Projets)	Date limite de réception des candidatures	Évaluation des candidatures et échanges avec les porteurs de projet sur les modalités de partage et de diffusion des résultats.	Sélection des projets  Annonce des résultats aux candidats



- **Le développement du don**
- **Les modalités de remise en état et de rénovation des produits :** transformation des produits et préparation jusqu'au reconditionnement, outillage...
- **L'amélioration des compétences et la professionnalisation**
- **Le changement d'échelle :** déployer une nouvelle stratégie pour augmenter les capacités de réception, stockage et de réemploi.



# Dispositif Producteur Acteur

Dispositif visant à soutenir financièrement les actions d'économie circulaire menés par les adhérents Ecologic.



Recyclage matière en boucle courte (du sport vers le sport) & upcycling)



Réemploi (réemploi d'équipement en l'état ou après remise en état, ASL issus de la reprise gratuite ou reprise avec rachat, ASL revendu en seconde main ou donnée)



Massification logistique (Massifier les déchets ASL avant de faire appel aux services de collecte d'Ecologic)

EcoLogic



EcoLogic



EcoLogic



EcoLogic

Vous avez des projets sur la fin de vie de vos ASL? Contactez-nous à l'adresse [hschuhmann@ecologic-france.com](mailto:hschuhmann@ecologic-france.com)



## Prochaine campagne déclarative : janvier 2024

Les campagnes déclaratives du 2em semestre 2023 et annuelles débuteront le 2 janvier 2024

### Besoin d'aide ?

👉 Consultez nos guides d'aide aux déclarations (tutoriels de déclaration) qui sont disponibles dans votre espace adhérent, rubrique « documentation ».

👉 Sur ce même espace sont aussi disponibles les barèmes en vigueur par filière.

Connectez-vous à votre espace adhérent :  
<https://producteur.ecologic-extranet.com/>

Regardez le tutoriel vidéo : comment déclarer vos mises sur le marché : <https://www.youtube.com/watch?v=egSmTvoMK5M>



## Participez à la filière

Vos actions	Pour vous	Pour vos clients
Des ASL hors d'usage ?	Bénéficiez de la collecte gratuite d'Ecologic	Dirigez vos clients vers la liste des points de collecte : <a href="#">Liste des points de collecte</a>
Des ASL en état ?	Donnez-les à une ESS : <a href="https://www.e-reemploi.eco/">https://www.e-reemploi.eco/</a>	Incitez vos clients à donner ce qu'ils n'utilisent plus
Des ASL à faire réparer ?	Vous avez un service de réparation ? Faîtes vous labelliser <a href="#">sur notre page internet</a>	Informez vos clients qu'ils peuvent avoir des aides pour réparer leurs ASL
Des ASL recyclables ou réparables ?	Devenez Producteurs / Acteurs et bénéficierez de soutiens financiers	Communiquez à vos clients sur vos actions sur la fin de vie des ASL
Des ASL qui répondent à des critères de performance environnementale ?	Participez au GT sur l'éco modulation : <a href="mailto:producteurs-nouvellesfilieres@ecologic-france.com">producteurs-nouvellesfilieres@ecologic-france.com</a>	Vos clients bénéficieront d'une contribution allégée pour les ASL qui répondent à ces critères
Des Projets de R&D ?	Répondez à notre Appel à Projet en R&D sur <a href="#">notre page internet</a>	Commercialisez des produits qui répondent aux enjeux environnementaux



# Equipe Ecologic

## Vanessa MONTAGNE

Directrice Nouvelles Filières

[vmontagne@ecologic-france.com](mailto:vmontagne@ecologic-france.com)

## Pauline VILLARD

Responsable animation & coordination Economie Circulaire

[pvillard@ecologic-france.com](mailto:pvillard@ecologic-france.com)

## Camille Fenayrou

Responsable Communication

[cfenayrou@ecologic-france.com](mailto:cfenayrou@ecologic-france.com)

## Hugo SCHUHMANN

Responsable Producteurs / Acteurs Economie Circulaire – Nouvelles Filières

[hschuhmann@ecologic-france.com](mailto:hschuhmann@ecologic-france.com)

